Docusign Envelope ID: F3857F39-D460-4B41-BE4F-5F95A5364E4E

ABERE
Société par actions simplifiée au capital de 72.000,00 Euros
Siège social : Château de Pampelonne, 3786, route des Plages, 83350 RAMATUELLE
878 709 385 RCS Fréjus

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 16 DECEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,

LE 16 DECEMBRE

Par acte électronique,

Les associés de la société par actions simplifiée ABERE (la « **Société** »), au capital de 72.000,00 euros, divisé en 72.000 actions de 1,00 € de valeur nominale chacune, savoir :

1. **Monsieur Christian JORDA**
   Propriétaire de 14.400 actions

2. **Monsieur Cédric PALAZZETTI-PASCAUD**
   Propriétaire de 14.400 actions

3. **Monsieur Eric BLOIS**
   Propriétaire de 14.400 actions

4. **Monsieur David SORANZO**
   Propriétaire de 14.400 actions

5. **Monsieur Sébastien RODI**
   Propriétaire de 14.400 actions

TOTAL : 72.000 actions sur les 72.000 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

Après avoir exposé :

- Qu'ils sont les seuls associés de la Société.

- Qu'aux termes de l'article 23 des statuts de la Société, les décisions collectives peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimés dans un acte, les associés y consentant unanimement aux termes des présentes.

- Qu'ils ont pris connaissance des documents suivants :
  - Le rapport du Président ;
  - Un exemplaire des statuts de la Société ;
  - Le texte des décisions proposées.

Docusign Envelope ID: F3857F39-D460-4B41-BE4F-5F95A5364E4E

- Qu'ils sont convenus de prendre les décisions ci-après détaillées et portant sur :
    - Démission de directeurs généraux ;
    - Pouvoirs en vue des formalités.

A Titre Ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

Démission de directeurs généraux

L'assemblée générale,

Prend acte des démissions de leurs fonctions de Directeurs Généraux, à compter de ce jour, par :

1. **Monsieur Eric, Michel, Yves BLOIS**,
   Né le 24 novembre 1959 à Boulogne-Billancourt (92).
   De nationalité française.
   Demeurant 19, rue Victor Hugo, 27000 EVREUX

2. **Monsieur David, François SORANZO**,
   Né à MONT-DE-MARSAN (40) le 18 décembre 1970.
   De nationalité française.
   Demeurant 15, boulevard Guey, Le Cottage, 13012 MARSEILLE

3. **Monsieur Sébastien, Marc, Loïc RODI**,
   Né à MARSEILLE (8ème arrondissement) le 19 mars 1989.
   De nationalité française.
   Demeurant 890, avenue médecin Aspirant Jean Coulomb, 13360 ROQUEVAIRE.

Décide qu'il sera procédé à toutes formalités modificatives.

La résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale,

Confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

La résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par les associés en un exemplaire électronique original.

Docusign Envelope ID: F3857F39-D460-4B41-BE4F-5F95A5364E4E

Le présent acte est établi et signé (au moyen d'un procédé de signature avancée -AES-) par chacun des signataires par voie électronique, mise en œuvre par le prestataire du service DocuSign, (i) assurant la délivrance de services de confiance conformes au règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur dit eIDAS et (ii) dont la plateforme permet la remise à chacune des Parties d'un exemplaire numérique des présentes sur support durable auquel elle pourra par ailleurs avoir accès.

Chacun des signataires décide de conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes par le service précité et décident que le lieu de signature sera réputé être Lyon.

Chacun des signataires :

i. déclare avoir été informée des dispositions légales et réglementaires relatives à l'écrit et à la signature électroniques, notamment des articles 1366 et 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017,

ii. déclare considérer que les conditions d'établissement du présent acte sous forme électronique (i) en garantissent l'intégrité et la sécurité et (ii) que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien entre le signataire, la signature électronique, et l'acte auquel elle s'attache, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil ;

iii. déclare faire son affaire personnelle de la conservation du présent acte sous forme électronique dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité, et reconnait à ce titre s'être vu recommander par les rédacteurs des présentes l'utilisation d'un service d'archivage électronique à valeur probante fourni par un prestataire de services de confiance qualifié.

Les présentes feront foi de l'écriture et de la signature des signataires, tant à leur égard qu'à celui de leurs héritiers ou ayants cause.

En application de l'article 1375 du Code civil, l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite pour les contrats sous forme électronique lorsque l'acte est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367, et que le procédé permet à chaque Partie de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès.

Signé par :
JORDA Christian
464D96B834B64B1...

M. Christian JORDA

DocuSigned by:
D25DCF3F1F76489...

M. Cédric PALAZZETTI-PASCAUD

DocuSigned by:
Eric BLOIS
4B0BC9794DC3454...

M. Eric BLOIS

Signé par :
DAVID SORANZO
5338B6F7B6A24CF...

M. David SORANZO

DocuSigned by:
Sébastien RODI
56D92471E61F4FF...

M. Sébastien RODI